

**RÈGLEMENT NO 448-2022 RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE
CENTRE SPORTIF**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a l'intention de créer une réserve financière pour l'ensemble des municipalités de son territoire qui ne se sont pas retirées de la déclaration de compétence de la MRC quant à la construction et l'exploitation du Centre sportif Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE les articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec* encadrent l'élaboration d'une réserve financière;

ATTENDU QUE la MRC doit également respecter l'article 204 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donnée par le conseiller **Erreur ! Signet non défini.** maire de _____ lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller **Erreur ! Signet non défini.** maire de _____ lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le ;

ATTENDU QUE les modifications qui ont été apportées au projet de règlement ont été mentionnées lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller **Erreur ! Signet non défini.** maire de , ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

SECTION 1 : INTRODUCTION

1. **Objet du règlement** – Le présent règlement vise à créer une réserve financière pour le Centre sportif Pays-d'en-Haut.
2. **Champ d'application** – La réserve est créée pour les municipalités partenaires de la MRC suivant la déclaration de compétence. Elle s'applique ainsi aux municipalités du territoire de la MRC qui ne se sont pas retiré lors de la déclaration de compétence.

SECTION 2 : MODALITÉS DE LA RÉSERVE

3. **Objet/raison** – La réserve financière permet de mieux répartir dans le temps les sommes nécessaires pour la gestion et l'exploitation du Centre sportif Pays-d'en-Haut.

Les sommes serviront plus précisément à pourvoir aux dépenses en immobilisation éventuelles, telles que des réparations majeures à la toiture, au stationnement et au bâtiment, ou pour le remboursement en capital et intérêts de tout règlement d'emprunt relié au Centre sportif.

4. **Durée** – La réserve financière est créée pour une période de trente ans.
5. **Montants projetés** – Le montant projeté de cette réserve est d'un maximum de 3 000 000 \$. La réserve est constituée d'une somme minimale de 100 000 \$ par année à même la préparation budgétaire annuelle.
6. **Mode de financement** – Les montants annuels de la réserve financière seront prélevés par quotes-parts.

La quote-part sera prélevée au prorata de la population permanente de chacune des municipalités participantes à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut selon le décret de la population en vigueur et émis par le gouvernement du Québec.

7. **Excédent** – L'excédent sera affecté à la date d'échéance de la réserve pour payer les dépenses encourues par la MRC et sera ensuite au fonds général de la fonction Centre sportif.

SECTION 3 – ENTREE EN VIGUEUR

8. ***Entrée en vigueur*** – Le présent règlement entrera en vigueur suivant l’approbation du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut tenue le _____.

André Genest
Préfet

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption :
Approbation MAMH :
Entrée en vigueur :

PROJET

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT ZZZ-2020

TABLEAU CONCERNANT

Annexe 1
Règlement 448-2022

Quotes-parts - réserve centre sportif

MUNICIPALITÉS	Population 2021 (note 1)	%	Réserve centre sportif
Estérel	215	0.47%	472
Lac-des-Seize-Iles	150	0.33%	329
Morin-Heights	4 759	10.44%	10 444
Piedmont	3 456	7.58%	7 585
Saint-Adolphe d'Howard	3 820	8.38%	8 383
Sainte-Adèle	14 414	31.63%	31 633
Sainte-Anne-des-Lacs	3 894	8.55%	8 546
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	3 412	7.49%	7 488
Saint-Sauveur	11 446	25.12%	25 120
Wentworth-Nord	-	0.00%	-
TOTAL	45 566	100.00%	100 000 \$

Note 1: selon le décret janvier 2022